



SAINT SATURNIN LES AVIGNON

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française



Séance du 25 mars 2010

Le jeudi 25 mars 2010

à 20 heures 30

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **GOUDON Bernard**, Maire de St Saturnin lès Avignon,

**Date de la convocation**  
19.03.2010

**Présents :** GOUDON Bernard, ASTRUC Jean-François, BARBAN Françoise, BARBE-NION Catherine, BARRILLION Nathalie, BARTOLI Jean-Baptiste, BELLANGER Catherine, CHALBOS Didier, CHALBOS Danièle, COLIN Jean-Jacques, COUSTON Rémi, DUCLERCQ Jean-Pierre, FAGES Jean-Paul, FAUDRIN Richard, FITE Annick, GIRAUD Charles, GRAILLE Pascale, GUIBAUD Frédéric, JOUANEN Armand, LAWSON Marie-Claire, MICHEL Françoise, QUINIOU Clotilde, SERRE Jean-Pierre, USAÏ Gérard.

**Date d'affichage**  
01.04 2010

**Procurations :** Mr SABAU a donné procuration à Mr COUSTON  
Mme BERARD a donné procuration à Mr JOUANEN

**Absent :** Mme CORNAND

## DÉLIBÉRATION N° 2010-03-16

**OBJET :** ASSOCIATIONS :  
SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2010.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

CONSIDÉRANT l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

VU le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2010 intervenant le 25/03/2010,

CONSIDÉRANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitiés et de fraternités tissés entre tous,

APRÈS avis de la commission des Finances réunie le 16 mars 2010,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,  
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser aux associations, au titre de l'exercice 2010, les subventions suivantes :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT BP 2010	FONCTION	ACTIVITE	TOTAL PAR ACTIVITE
--------------------------	-----------------	----------	----------	--------------------

**ARTICLE 6574 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS  
ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE**

APE CARNAVAL	700 €	024	FESTIVITES	
AMITIE SPORT CONVIVALITE A.S.C. (fête votive)	900 €	024	FESTIVITES	1 600 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	250 €	025	DIVERS	
BRIN DE FILS	400 €	025	DIVERS	
CLUB DE LA DETENTE	1 300 €	025	DIVERS	
FNACA	250 €	025	DIVERS	
LES PETITS POUCES	300 €	025	DIVERS	
STE DE CHASSE ST HUBERT	760 €	025	DIVERS	3 260 €
PREVENTION ROUTIERE	150 €	110	SECURITE	150 €
AMICALE LAIQUE	1 000 €	30	CULTUREL	
JOIE DE LIVRES	600 €	30	CULTUREL	
LOISIRS et CULTURE	250 €	30	CULTUREL	
PARTAGE DES MONDES	250 €	30	CULTUREL	
RAIL CLUB MODELSAT	300 €	30	CULTUREL	
REVE D'ARGILE	400 €	30	CULTUREL	2 800 €
AMICALE DE LA GAULE	950 €	40B	SPORTIVE	
BASKETS FUMANTES	800 €	40B	SPORTIVE	
BOULES A.S.C.	250 €	40B	SPORTIVE	
CLUB CANIN	250 €	40B	SPORTIVE	
CLUB DE KARATE DO RYU	450 €	40B	SPORTIVE	
CYCLOTOURISME CCSS	325 €	40B	SPORTIVE	
CYCLO UCSS	250 €	40B	SPORTIVE	
ESPOIR KARTING	250 €	40B	SPORTIVE	
ESSS RUGBY	35 000 €	40B	SPORTIVE	
LI GAIARDETTO	250 €	40B	SPORTIVE	
MOTO CLUB ALBATROS	250 €	40B	SPORTIVE	
TENNIS CLUB DU MOULIN	6 500 €	40B	SPORTIVE	
SUD ENDURANCE 84	250 €	40B	SPORTIVE	
A.S.S.E.	250 €	40B	SPORTIVE	
USSS FOOTBALL	8 500 €	40B	SPORTIVE	54 525 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	250 €	510	SANTE	
RETINA FRANCE	150 €	510	SANTE	400 €
A.D.M.R	9 285 €	520	SOCIAL	
A P E I CAVAILLON	150 €	520	SOCIAL	9 435 €
CHAMBRE DES METIERS DE VSE	150 €	523	INSERTION	150 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	250 €	90	ECONOMIE	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 570 €</b>			

PARVENU A LA  
PREFECTURE DE VAUCLUSE  
- 2 AVR. 2010  
BUREAU DU COURRIER

**ARTICLE 657361 CAISSE DES ECOLES**

COOP ECOLE MATERNELLE	3 276 €	211	ENSEIGNEMENT	
O C C E JEAN MOULIN	6 363 €	212	ENSEIGNEMENT	9 639 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 639 €</b>			

**ARTICLE 657362 C.C.A.S.**

C.C.A.S.	19 500 €	520	SOCIAL	19 500 €
----------	----------	-----	--------	----------

**ARTICLE 2042 (chapitre 204)**

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE

HABITAT & DEVELOPPEMENT – LOGEMENTS CONVENTIONNES	9 000 €	824	URBANISME	
HABITAT & DEVELOPPEMENT - FACADES	9 150 €	824	URBANISME	18 150 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 150 €</b>			

PRÉCISER que l'ouverture des crédits pour le versement des subventions susvisées se fera sur l'exercice 2010.

DÉCIDER qu'une convention sera passée avec l'association ESSS Rugby relativement à l'attribution de la subvention susvisée.

AUTORISER monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	/

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 01.04.2010  
de la publication  
le 01.04.2010

Le Maire



Bernard GOUDON